Le Conseil du Coton
et de l'Anacarde

Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement
des Filières Coton et Anacarde

MESURES INCITATIVES COMPLEMENTAIRES AU CODE DES INVESTISSEMENTS, LIÉES À LA TRANSFORMATION LOCALE DE L'ANACARDE

Pour un développement durable des filières Coton et Anacarde

www.conseilcotonanacarde.ci

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est devenue le premier pays producteur mondial de noix brutes de cajou avec une production de plus d'un million de tonnes en 2022. La production ivoirienne est caractérisée par une exportation importante de noix brutes et une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur (Vietnam et Inde principalement), privant ainsi le pays des bénéfices importants liés à la création de valeurs ajoutées localement.

En effet, avec un taux de transformation d'environ 22 % de la production nationale en 2022, la marge de progression reste encore importante.

L'enjeu est d'accroître de manière significative la valorisation locale de l'anacarde à travers la transformation d'une part importante de la production nationale à court terme, conformément aux objectifs de la réforme des filières coton et anacarde engagée en 2013 par le Gouvernement ivoirien.
Les sous-produits de l'Anacarde tels que la coque et la pomme ne sont pas laissés en marge et sont au cœur des préoccupations gouvernementales en termes de valorisation.

A ce titre, en plus des avantages conférés par le Code des investissements et applicables à plusieurs secteurs de l'économie, le Gouvernement a initié des mesures complémentaires pour soutenir le développement de la transformation locale de l'anacarde.
Plusieurs actions sont déjà engagées et d'autres sont prévues pour soutenir l'activité de transformation locale de l'anacarde.

ACTIONS ENGAGÉES

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION DE L'ANACARDE

Ce programme a été mis en œuvre depuis 2014 et a apporté des appuis directs aux acteurs qui exercent dans le secteur de la transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, pour (i) faciliter l'accès aux financements (un mécanisme de dépôt de garantie est mis en place), (ii) améliorer la qualité des produits de l'anacarde, grâce à des appuis directs aux unités de transformation et à des laboratoires d'analyse, (iii) appuyer les opérateurs pour la commercialisation des produits transformés et (iv) renforcer les capacités des acteurs par la formation et l'appui technique.

Pour les appuis directs aux entreprises et aux laboratoires, le Gouvernement a alloué un montant de 293 millions de FCFA en 2014, qui a permis de démarrer les actions sus-indiquées.

Seize (16) unités de transformation et deux (2) laboratoires ont bénéficié de l'ensemble de ces appuis.
Concernant la facilitation de l'accès au financement, les actions menées ont porté sur :

01 La sensibilisation et l'information des Banques et Etablissements Financiers à travers, notamment un cadre d'échanges permanents.

02 La mise en place d'un mécanisme de dépôt de garantie qui vise à faciliter l'accès au financement pour l'acquisition des noix brutes de cajou destinées à la transformation locale.

03 La mise en place du Système de Récépissés d'Entreposage (SRE), avec l'adoption de la loi n°2015-538 du 20 juillet 2015 et ses décrets d'application. L'objectif du SRE consiste notamment à garantir les crédits agricoles par les stocks, à contribuer au renforcement de la traçabilité des lots d'anacarde, et à assurer la disponibilité et la qualité de l'anacarde.

04 L'accompagnement des unités de transformation locale d'anacarde, en vue de l'obtention de financements pour l'approvisionnement en noix brutes de cajou avec l'appui de la Société Financière Internationale (IFC), à travers des mécanismes de partage des risques (risks sharing facilities).

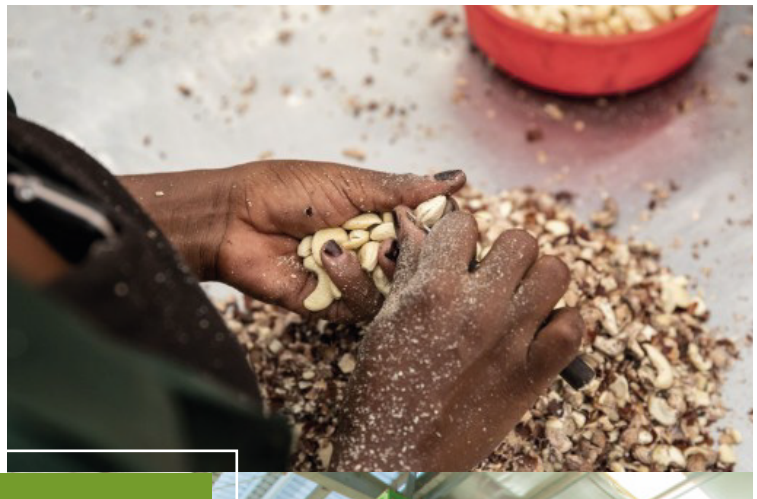

LE SALON INTERNATIONAL DES EQUIPEMENTS ET DES TECHNOLOGIES DE TRANSFORMATION DE L'ANACARDE (SIETTA)

Afin de permettre la vulgarisation des équipements et des technologies et d'assurer une meilleure rentabilité des unités de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, le Conseil du Coton et de l'Anacarde a initié, en relation avec le Ministère en charge de l'Industrie et le Ministère en charge de l'Agriculture, un salon dénommé « Salon International des Equipements et des Technologies de Transformation de l'Anacarde (SIETTA) », qui se tient tous les deux (02) ans en Côte d'Ivoire.

Ce salon a pour ambition de contribuer à offrir des possibilités d'affaires pour les investisseurs nationaux et internationaux dans cette filière, à favoriser l'installation des équipementiers en Côte d'Ivoire et à faciliter l'acquisition des équipements et des technologies de transformation. Il se veut un rendez-vous de promotion des atouts et des qualités du cajou ivoirien ainsi que de la consommation locale de ses produits dérivés.

La prochaine édition du SIETTA est prévue du 6 au 8 avril 2023 autour du thème « Contribution de l'industrie du cajou à la résilience des économies africaines face aux défis économiques mondiaux ».

LE CENTRE D'INNOVATIONS ET DE TECHNOLOGIES DE L'ANACARDE (CITA)

Le Centre d'Innovations et de Technologie de l'Anacarde (CITA) est conçu comme un centre d'excellence. Il a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil du Coton et de l'Anacarde, l'Université de Technologies de HO CHI MINH-Ville (Vietnam) et l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (INPHB). Il a pour objectif de créer un cadre permanent d'innovation, d'expérimentation de technologies et de renforcement des capacités techniques des travailleurs des unités de transformation. Il met à la disposition de l'ensemble de la chaine de valeur, des matériaux adaptés, des technologies éprouvées et un vivier de compétences nationales afin d'améliorer sa compétitivité.

L'Etat soutient financièrement cette activité en renforçant les capacités du Centre, notamment en initiant l'installation d'infrastructures telle qu'une unité de pyrolyse, un atelier agroalimentaire et un laboratoire central. En outre, des modules de formation à la transformation de l'anacarde sont également intégrés.

Le CITA est engagé dans un projet du Millenium Challenge Corporation (MCC), en vue de renforcer ses capacités, notamment en infrastructures en tant que Centre de Formation Technique et Professionnel spécialisé dans les métiers de l'industrie du cajou. Ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités du centre à produire du capital humain à destination des industries de transformation de l'anacarde. Les travaux d'aménagement devront commencer au cours de 2023.

Le CITA a été officiellement inauguré le 1er octobre 2020 par SEM Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire. Il est situé sur le site de la Technopole de Yamoussoukro, en face de l'INPHB.

LE CENTRE D'INNOVATIONS ET DE TECHNOLOGIES DE L'ANACARDE (CITA)

Depuis la campagne 2018, la filière anacarde a été marquée par la mise en œuvre de nouvelles mesures visant le développement rapide de la transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire :

01 le projet d'Appui au Secteur Agricole (PSAC) financé par la Banque Mondiale a porté, entre autres, sur le développement de modèles d'affaires des unités de transformation de l'anacarde et la promotion des investissements dans ce secteur ;

02 la réduction des frais de validation de l'étude d'impact environnemental et social au profit des entreprises du secteur de la transformation de l'anacarde de 13,5 millions de FCFA (20 570,51 euros) à 5,5 millions de FCFA (8 380,58 euros) ;

03 L'octroi depuis 2016, par le Gouvernement, d'une prime à la transformation de l'anacarde de 400 FCFA (0,61 euros) par kilogramme d'amandes blanches produites localement. Cette mesure a été prorogée jusqu'à décembre 2025.

04 Une convention Etat/transformateur qui accorde des avantages spécifiques : des exonérations de Droits de douane et TVA sur les équipements de transformation, des crédits d'impôts... ;

05 la réservation d'une proportion de la production nationale de cajou au profit des unités de transformation locales (mise en œuvre en 2018) ;

06 la mise à disposition d'un stock dit d'amorçage à destination des unités de transformation à capitaux ivoiriens et représentant 20% de leurs besoins, au prix subventionné de 305 FCFA (0,46 euros) par kilogramme de noix brutes de cajou acquis ;

07 la mise à disposition de lignes de crédit par la BNI pour permettre aux transformateurs bénéficiaires du stock d'amorçage d'acheter les 80% restant de leurs besoins en noix brutes et de financer leur exploitation.

08 la fixation d'un prix plafond de 850 FCFA (1,3 euros) par kilogramme, pour la cession des noix brutes de cajou aux transformateurs locaux dans le cadre du mécanisme de réservation (mise en œuvre en 2018) ;

09 la généralisation du mécanisme de facilitation de l'accès des unités industrielles au financement pour l'acquisition de la matière première à travers un déposit en espèces de 25% du financement accordé par les banques à chaque transformateur local de cajou, jusqu'en 2021 ;

10 la signature d'un prêt de 163,7 millions d'euros avec la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Promotion de la Compétitive de la Chaine de valeurs de l'Anacarde (PPCA), comprenant notamment le développement de quatre (4) plateformes industrielles de cajou à Bouaké, Bondoukou, Korhogo et Séguéla. Les lots industriels sont disponibles pour acquisition par des opérateurs privés sur les Zones Agro Industriels (ZAI) de Korhogo et de Bondoukou. Ceux de Séguéla seront disponibles pour acquisition à partir du dernier trimestre 2023.

NOUVELLES ACTIONS PRÉVUES

➜ **L'appui à la création**
des unités de transformation de l'anacarde dans les différentes régions du pays.

➜ **La réalisation d'une étude sur la compétitivité**
de la transformation locale de l'anacarde en vue de proposer des mesures fiscales adaptées pour mieux soutenir le développement dudit secteur ;

➜ **Appui à la valorisation des sous-produits du cajou,**
notamment les coques et la pomme de cajou. Les travaux du premier Centre de Valorisation des Coques (CVC) mis en œuvre par le Conseil du Coton et de l'Anacarde, démarreront au début du 2e trimestre 2023. Le CVC sera situé sur la Zone Industrielle de Yamoussoukro.

En plus d'apporter une réponse idoine aux effets environnementaux néfastes liés aux activités de transformation de la noix de cajou, la valorisation des sous-produits participe à la répartition des charges fixes et à l'amélioration de la compétitivité du secteur. Á cet égard, des partenariats seront établis avec des entreprises et des centres de recherche et développement de pays ayant l'expérience de la valorisation de la pomme. Des mesures spécifiques seront également étudiées pour soutenir les entreprises qui s'engageront dans les activités de valorisation des sous-produits (coques, pommes…).

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde
Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

Siège : *Abidjan - Plateau, Immeuble CAISTAB, 15éme ETAGE*
Téléphone : *+ 225 27 20 20 70 30 / + 225 27 22 52 75 80*
Fax : *+ 225 27 22 52 75 85*
E-mail : *support@conseilcotonanacarde.ci*

www.conseilcotonanacarde.ci